

**POURNOY
LAGRASSE**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} avril 2019**

1. Affectation du résultat 2018

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la manière suivante : au compte 1068, section de fonctionnement, du budget primitif 2018 la somme de 29 357,60 € et en report à nouveau, ligne 002, le surplus, soit 106 763,29 €

2. Vote des taxes directes locales

Monsieur le Maire explique que la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été prise par la Communauté de Communes du Sud Messin depuis le 1^{er} janvier 2019. Par conséquent, la commune de Pournoy-La-Grasse fait une économie de 2100 € (Somme qu'elle versait à l'ancien syndicat hydraulique de la Seille d'Aval). De fait, Monsieur le Maire propose de diminuer la taxe sur le foncier bâti de 0,5%.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le vote des taxes locales soit :

- Taxe d'habitation : 18,61 %
- Taxe du foncier bâti : 10,88 %
- Taxe foncière non bâtie : 48,44 %

3. Vote des subventions allouées au titre de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2019 et de les inscrire au budget primitif 2019, section de fonctionnement.

AJL : Participation Saint-Nicolas des enfants 500 €

La prévention routière 50 €

Les restos du cœur 150 €

Enfants habitant la commune et exerçant une activité sportive ou culturelle 20€/enfant (football, tennis, équitation, musique, judo, théâtre, etc. jusqu'à leur 14^{ème} année).

Cette participation ne sera versée que sur demande de l'organisme sportif ou culturel ou de la famille et avec présentation d'un justificatif.

Collégiens domiciliés à Pournoy-la-Grasse et scolarisés au collège de Verny 100€/enfant

Cette participation aux frais de transport sera reversée sur demande de la famille avec présentation d'un justificatif.

4. Budget primitif 2019

Après présentation, par Monsieur le Maire, du budget primitif exercice 2019, les membres du Conseil Municipal l'acceptent et le votent à l'unanimité.

Le Budget pour la section de fonctionnement se présente comme suit :

- Dépenses : 426.102,00 €
- Recettes : 533.727,59 €

Le budget, pour la section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'investissement : 494 294,30 €

5. Avenant relatif à la convention définissant les modalités de remboursement des frais de transport d'élèves engagés par la région Grand-Est pour le compte de la commune de Pournoy-La-Grasse

Après lecture de l'avenant relatif à la convention définissant les modalités de remboursement des frais de transport d'élèves engagés par la région Grand-Est pour le compte de la commune de Pournoy-La-Grasse, le conseil municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à ladite convention.

La séance est levée à 22h00.

